

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18075- 70ÈME ANNÉE

Ce que rappelle l'expérience de la canne à sucre Surrémunération des fonctionnaires : rien n'est figé

Voici 7 jours, la Cour des comptes a proposé publiquement de remettre en cause la surrémunération. C'était un des aspects mis en évidence lors de la conférence de presse de son premier président Didier Migaud. 7 jours après cette annonce, c'est le calme plat sur cette question à La Réunion. Les députés sont à Paris pour voter la loi Macron, c'est le silence là bas aussi. Le précédent de la canne à sucre rappelle pourtant qu'une fois la machine lancée, elle atteint son objectif. Pour la suppression du quota sucrier, cela a mis 13 ans.

La canne à sucre partageait avec la surrémunération un point commun : une garantie de financement accordée par les pouvoirs publics. Pour la canne à sucre, c'est la garantie de l'écoulement de la totalité du sucre produit à La Réunion en Europe, à un prix rémunérateur. Cela dépend d'un règlement européen, une loi qui s'applique dans les 28 pays de l'Union européenne. Pour la surrémunération, la garantie c'est le vote annuel du budget qui prévoit le salaire des agents de l'État, avec des règles spécifiques fixées dans la loi. Pour La Réunion, le calcul des salaires repose sur « une loi, quatre décrets et deux arrêtés », explique le dernier rapport de la Cour des Comptes.

À La Réunion, les champs de canne à sucre et la surrémunération font partie du paysage. C'est de là que découle un argument pour les défendre : il y a toujours eu la canne – ou la surrémunération – aucun gouvernement ne remettra cela en cause. Or pour la canne, la remise en cause est déjà largement entamée. Il a fallu moins de 15 ans pour bouleverser un équilibre plus vieux encore que la surrémunération.

L'illusion de l'arrangement possible

Au lendemain de la Première guerre mondiale, les régions sucrières sont détruites en France. Elles étaient la ligne de front. En attendant que la production reprenne, la France se tourne les Antilles et La Réunion pour livrer du sucre. Chaque usine bénéficie alors d'un contingent, c'est la ga-

rantie d'écoulement à un prix garanti en France. Au-delà du quota, la vente n'était plus garantie. Cela explique pourquoi les élections législatives à La Réunion étaient très importantes pour les industriels. La campagne électorale, c'était la bataille pour l'attribution du plus important quota. Les affrontements étaient meurtriers. Après la seconde guerre mondiale, le nombre d'usines a baissé puis les contingents sont devenus des quotas avec l'intégration de La Réunion dans l'Union européenne.

Pour La Réunion, le quota se situe autour de 300.000 tonnes. Quand la canne faisait vivre 100.000 personnes dans notre île, la production n'a jamais dépassé 270.000 tonnes. Dans les conditions actuelles, la quantité annuelle avoisine les 200.000 tonnes, bien en dessous du quota maximum. C'est donc la garantie d'écoulement de tout le sucre produit à La Réunion. C'est cette base qui détermine le prix de la canne, et c'est autour de cette culture que s'organise l'agriculture réunionnaise. La marge est tellement grande qu'elle peut entretenir l'illusion que tout restera immuable. Quelques années avant que Bruxelles ne porte l'estocade, les discours étaient rassurants, car il serait toujours possible de négocier avec Bruxelles un arrangement, disait-on, les 200.000 tonnes produites à La Réunion n'était pas de nature à bouleverser un marché de 16 millions de tonnes en Europe.

Toutes ses illusions se sont écroulées devant la réalité. Car en 2017, il n'y aura plus de quota sucrier. C'est la seule certitude qu'a confirmé François Hollande à Bois-Rouge en août 2014. L'après 2017, c'est l'inconnu.

Condamnation en 2004, suppression en 2017

L'origine de cette décision est une conséquence de l'adhésion de l'Union européenne aux règles de l'OMC, Organisation mondiale du commerce. Elle a entraîné d'une part la création en 2001 de « Tout sauf les armes », qui permet aux pays du groupe PMA d'importer leur sucre en Europe sans quota ni droit de douane depuis 2009. D'autre part, l'OMC a condamné le régime sucrier européen en 2004. Pour se mettre en conformité, l'Union européenne devait mettre fin aux quotas et ouvrir son marché à la concurrence. Pour la Politique agricole commune (PAC) 2006-2013, elle a décidé d'une baisse progressive du prix garanti et des quotas. Puis pour la PAC 2014-2020, elle a choisi de supprimer les quotas en 2017.

Il se sera écoulé 13 ans entre la condamnation du régime des quotas et leur suppression. 13 années ont suffi pour remettre en cause un système que beaucoup pensaient immuable, isolé des changements du monde.

La France n'est plus en 1950

Concernant les propositions d'une refonte de la surrémunération, elles ont lieu dans un contexte : la France veut garder la confiance de ceux qui lui prêtent de l'argent, cela passe par une « crédibilité budgétaire » soulignée par Didier Migaud, premier président de la Cour des Comptes.

La surrémunération est née dans un

contexte économique différent. C'était le début des Trente Glorieuses en France. L'heure n'était pas au déficit public, et la France connaissait le plein emploi. Elle pouvait donc se permettre de transformer le supplément colonial en prime de vie chère. Ces transferts publics vers les anciennes colonies donnaient aussi un débouché supplémentaire pour l'industrie française car une nouvelle classe sociale avait les moyens d'acheter ses produits à un prix plus cher qu'en Europe.

Mais la France a tourné la page des Trente Glorieuses. Elle traverse sa plus grave crise depuis les années 1930. Ces perspectives ne sont pas bonnes. Didier Migaud a expliqué qu'avec une inflation proche de zéro, les recettes fiscales seront moins importantes que prévues, donc il faudra aller encore plus loin dans la réduction des dépenses si la France veut respecter ses engagements, c'est

une condition du maintien de la confiance. Sinon, les taux d'intérêts vont monter et le coût de la dette deviendra insupportable.

Délai de 20 ans ?

Aussi, les magistrats de la Cour des Comptes proposent au gouvernement de redéployer l'argent dépensé pour l'outre-mer. Les sommes récupérées par la réforme de la surrémunération pourront alors venir sous d'autres formes dans les mêmes territoires. Pour La Réunion, la Cour des comptes propose d'aligner le montant de la surrémunération sur la différence mesurée du coût de la vie entre La Réunion et la France. Selon l'estimation parue dans le rapport, cette différence était de 6 % en 2010, bien loin des 53 %. La Cour des comptes propose également une réforme étalée dans le temps :

« Elle devrait intégrer une période transitoire, préservant les droits des agents en fonction, diminuant très progressivement le montant des majorations de traitement »

Comme délai de transition, la Cour des comptes propose de s'inspirer de la réforme des sur-retraite décidée en 2008, soit d'étaler sur 20 ans.

Une semaine après l'annonce de la Cour des comptes, c'est le calme plat sur cette question à La Réunion, même silence à Paris du côté des députés. Un des piliers de la société réunionnaise est pourtant remis en cause.

L'expérience de la canne à sucre est un précédent. Il rappelle que rien n'est immuable.

M.M.

Le traitement des fonctionnaires à La Réunion -1-

« Le bilan décevant de l'intégration »

Dans un article, Eugène Rousse apporte un éclairage historique sur la surrémunération des fonctionnaires à La Réunion.

Le dossier fonction publique à La Réunion étant une nouvelle fois ouvert, un rappel de l'évolution de la situation des fonctionnaires en poste dans l'île au cours des dernières décennies paraît devoir s'imposer.

Jusqu'en 1947, les fonctionnaires exerçant à La Réunion appartiennent à deux cadres : le cadre local et le cadre général. Les fonctionnaires du cadre général, très peu nombreux, sont nommés par le ministre des Colonies. Leur solde de base confortable est fixé par décret.

Les fonctionnaires du cadre local sont nommés par le Gouverneur. Ils ont droit à une solde de base alignée sur celle de leurs homologues exerçant en France. En compensation du coût de la vie particulièrement élevé dans l'île à cette époque, ils bénéficient d'un supplément colonial de 25 % institué le 3 juillet 1930. Mais leur pouvoir d'achat reste faible, en raison surtout d'une fiscalité écrasante.

Est-il besoin de dire que les fonctionnaires, comme les autres catégories de salariés, sont au bord de l'asphyxie lorsque s'achève la Seconde Guerre mondiale ? La paix revenue, ils se mettent tout naturellement à rêver d'une vie meilleure. Leurs espoirs seront hélas déçus. L'arrêté numéro 1732F du gouverneur Capagorry, en date du 10 novembre 1945, met fin au supplément colonial institué en 1930.

L'intégration dans le cadre métropolitain, consécutive au vote de la loi du 19 mars 1946 érigeant les vieilles colonies en départements français, semble être alors la seule planche de salut à laquelle doivent se raccrocher les fonctionnaires. En fait, il leur faudra mener de durs combats pour sortir la tête de l'eau.

Il convient en tout premier lieu de préciser que l'intégration qui intervient le 1er janvier 1948 ne vise ni les auxiliaires ni les agents contractuels des DOM, qui sont très nombreux et très mal payés. Dans l'enseignement du premier degré par exemple, on ne compte à La Réunion que 379 titulaires et presque autant d'auxiliaires, dont le recrutement s'effectue en général au même niveau que les titulaires. L'intégration ne fait donc qu'accentuer les divisions entre fonctionnaires d'un même corps. Cela d'autant plus que les auxiliaires se voient refuser le statut et le régime de rémunérations des auxiliaires de métropole.

Il faut ajouter que l'introduction à La Réunion le 1er janvier 1946 du franc des colonies françaises d'Afrique (franc CFA), qui vaut 1 franc 70 jusqu'au 1er octobre 1948 et 2 francs à compter de cette date, fournit au gouvernement l'occasion de réduire le plus possible les rémunérations dues aux fonctionnaires du cadre local intégrés dans les cadres métropolitains.

Le décret numéro 48 - 637 du 31 mars 1948, fixant le régime de rémunération des personnels de l'État (dont font partie les fonctionnaires intégrés) en service à La Réunion, n'améliore pas sensiblement la situation de ces derniers, en raison de la conversion en francs CFA de trop nombreux éléments de leur rémunération. Ainsi, la solde de base et le complément provisoire de traitement sont payés en contre-valeur en francs CFA. En monnaie locale, le fonctionnaire réunionnais est donc moins bien payé que son homologue métropolitain, alors qu'il est officiellement admis que le pouvoir d'achat du franc CFA est inférieur à celui du franc métropolitain.

C'est pour protester contre le traitement infligé tant aux titulaires qu'aux auxiliaires qu'une grève suivie par la totalité des fonctionnaires éclate le mardi 18 mai 1948. Grève qui a l'appui de toute l'opinion et de la presse réunionnaise.

Le ministre des Finances de l'époque, Robert Schumann, n'entend toutefois faire aucune concession. Il estime qu'« une amélioration trop sensible pouvant résulter pour le personnel d'Outre-Mer d'une extension pure et simple du régime métropolitain exercerait sur les salaires locaux du secteur privé une répercussion néfaste ». (à suivre)

Eugène Rousse

Edito

Nouvelle route du littoral : à quand les sanctions contre les braconniers ?

Une nouvelle affaire de braconnage met de nouveau le projet de nouvelle route en mer sous le feu des projecteurs. En effet, la semaine dernière, plus précisément dans la nuit de mercredi à jeudi, une équipe d'éco-garde de la Réserve Marine a patrouillé le long de la côte Ouest, de L'Etang Salé à Saint-Leu. La pêche était bonne, à en croire notre confrère du « Quotidien ». Soutenu par les gendarmes, les éco-gardes ont pris sur le fait 6 pêcheurs et saisi 60 kilos de poissons. Plusieurs spécimens ont pu être remis à l'eau, mais des pertes irréversibles sont à signaler.

La conclusion de l'article permet de constater que ces braconniers ne seront pas impunis : «les six braconniers (...) ont fait l'objet d'un procès-verbal transmis au service instructeur, la Direction de la mer. Au regard de la gravité des faits, réprimés par des amendes et la saisie du matériel et du produit de la pêche, la DMSOI a la possibilité de transmettre les dossiers au parquet».

Voici quelques semaines, d'autres braconniers ont sévi à La Réunion. La masse de leurs dégâts ne se comptait pas en kilos mais en tonnes. En effet, face à la pénurie de matériaux pour le projet de route en mer, des transporteurs peu scrupuleux ont extrait des galets dans des carrières illégales situées en zone protégée. Ce sont donc des dizaines de tonnes qui ont été arrachées à la terre réunionnaise, des dégâts irréparables commis à l'encontre de notre faune et de notre flore. Tout cela pour aller vendre des galets qui sont

payés au poids.

Les transporteurs ont été pris la main dans le sac, et les galets ont été jetés dans les travaux préparatoires du chantier de la route en mer. Les faits sont donc constitués et les protagonistes connus : des transporteurs et le maître d'ouvrage, la Région.

Mais apparemment, les gros poissons passent au travers des mailles du filet. En effet, aux dernières nouvelles, le matériel utilisé pour cette opération de braconnage n'a pas été saisi par les autorités, et les galets pas restitués. Comment expliquer qu'un petit pêcheur clandestin soit sanctionné et pas des transporteurs qui braconnent au grand jour ? Une pierre de plus à verser dans le scandale environnemental qu'est la nouvelle route du littoral.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Feuille de route du sommet européen

L'Europe tente de lutter contre le terrorisme

Depuis les attentats de Paris et ceux de Copenhague ce week-end, les dirigeants européens ont mis les bouchées doubles pour trouver des moyens afin de lutter contre le terrorisme hors de leurs territoires et en leur sein.

Prenant conscience de sa fragilité, l'Europe a décidé de mener une lutte acharnée contre le terrorisme, principalement djihadiste. Au cours du Sommet européen, du 12 février, les dirigeants européens ont établi une feuille de route,

Une programme prévu en avril

Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a annoncé jeudi 12 février, que son institution allait présenter en avril sa proposition d'« Agenda européen sur la sécurité 2015-2020 ». Le texte devrait proposer d'identifier les outils politiques permettant de prévenir et de combattre la radicalisation mais aussi de lutter contre le financement du terrorisme. Ensuite, face aux défis de la mondialisation du terrorisme, l'Europe souhaite renforcer la coopération entre Europol et les autres organismes européens, afin d'avoir une action plus efficace et des informations accessibles plus rapidement et efficacement.

Le texte commun publié le 12 février suite au Sommet européen rappelle les grands principes évoqués dans le précédent programme 2009-2014. Mais il fixe surtout des objectifs plus précis comme une meilleure détection et une meilleure identification des terroristes, une meilleure coordination des actions locales et nationales dans les prisons et les écoles, l'accroissement des contacts avec les pays tiers du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Sahel ou des Balkans, d'où viennent en grande partie les terroristes.

Ne pas ignorer les problèmes de fond

Bien que l'Union Européenne ne

puisse engager des actions et surtout des politiques communes en matière de lutte contre le terrorisme, les Etats devraient consolider leurs relations, afin de lier leurs renseignements. Ainsi selon Europol, office de police européen, entre 3.000 et 5.000 citoyens de l'UE seraient partis faire le djihad au Moyen-Orient.

Dans un tel contexte, et avec l'aggravation de la situation dans le Moyen-Orient, leur nombre pourrait augmenter si les problèmes de fond sont ignorés tels que le chômage, la pauvreté, les inégalités mais aussi l'exclusion sociale, la stigmatisation des religions. Pour parer en partie à de possibles attentats, les dirigeants européens débattent de la mise en place un fichier comportant toutes les coordonnées des passagers recueillis par les compagnies aériennes, sur proposition de la France.

La France à contre courant des libertés

Suite aux attentes de Paris, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a présenté trois points pour lutter contre le terrorisme ; qui restent encore à débattre au sein du Parlement Européen, en raison des attentes aux libertés. La France propose ainsi de contrôler « systématiquement » les ressortissants européens des 26 pays membres de l'espace Schengen. Alors que la législation européenne ne permet pas d'« établir la traçabilité du parcours des combattants étrangers, des terroristes », il faut selon Bernard Cazeneuve, « créer les conditions de contrôle systématiques pour nos ressortissants de l'Union européenne ». Un contrôle qui va l'encontre des libertés de circuler mais qui est une solution pour le ministre. Cette proposition est soutenue par l'Espagne, qui souhaite également une révision des règles

de Schengen, afin de « limiter la mobilité des djihadistes revenant en Europe ».

Le second point est l'identification de tous les passagers des avions. Comme indiqué plus haut, ce fichier de gestion permet de collecter toutes les données collectées par les compagnies aériennes auprès des voyageurs au moment de réserver et d'acheter leurs billets d'avion. La France possède déjà ce système appelé, API-PNR France, mais le gouvernement souhaite le généraliser à toute l'Union Européenne. 11 ministres de l'Intérieur de l'UE ont accepté cette proposition en janvier, mais de nombreux eurodéputés s'y opposent en raison du caractère intrusif de ce système. Enfin, Bernard Cazeneuve veut endiguer la propagande djihadiste sur Internet. D'après ce dernier, « 90 % de ceux qui basculent dans le terrorisme qui le font par le biais d'Internet ». Raison pour laquelle, les directives prises par l'UE en matière de pornographie doivent pour lui avoir lieu pour la lutte contre le terrorisme.

L'agenda présenté en avril devrait clarifier les prochaines mesures que prendront les pays de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Pour l'heure, les propositions restent encore en débat en raison de l'émotion qui entoure la question et notamment après les attentats de Paris et Copenhague.

Céline Tabou

Le peuple grec veut tourner la page de l'austérité **La Grèce maintient ses propositions face à l'Eurogroupe**

Le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis s'est entretenu lundi 16 février, avec les 19 ministres des Finances de l'Eurogroupe, afin de trouver un accord concernant la dette grecque et le maintien ou non de la Grèce dans la zone euro.



À Paris, une manifestation de soutien au peuple grec. (photo Vangelis Ikonomidis)

Samedi 14 février, près de 30.000 personnes ont manifesté à Athènes et dans d'autres villes du pays pour demander aux représentants de Syriza au pouvoir de tenir la ligne anti-austérité – proclamée depuis la création du parti – face à ses partenaires européens.

Un soutien massif envers le ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis qui devra convaincre ses collègues de la zone euro du bien fondé des réformes et du financement du pays. Cependant, les créanciers européens veulent une solution selon leurs exigences.

Dureté des ministres européens

Le plan d'aide à la Grèce doit prendre fin le 28 février, raison pour laquelle cette réunion est apparue cruciale pour les membres de l'Eurogroupe qui envisagent à nouveau l'éventualité d'une sortie de la Grèce de la zone euro. Il s'agit d'une menace importante qui pèse sur le gouvernement grec, car faute d'accord concernant les obligations financières de la Grèce, les ministres européens resteront inflexibles.

Comme l'a expliqué Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires :

« Il est important que la Grèce respecte ses engagements. Depuis ces dernières années, il y a eu une solidarité importante de la part de l'Union Européenne. Responsabilité et solidarité, c'est autour de ces deux concepts que nous allons travailler avec une volonté d'aboutir à une nouvelle phase entre la Grèce et ses partenaires ».

Malgré cela, le rapport de force devrait perdurer, car pour le ministre grec des Finances, les « lignes rouges » sont vraiment infranchissables, a-t-il écrit dans le New York Times. Dans une tribune publiée par le journal new-yorkais, Yanis Varoufakis a assuré qu'il ne bluffait pas, suite aux attaques sur son passé d'économiste des jeux.

A contrario, il s'est dit « convaincu que nous n'avons qu'une seule option : présenter honnêtement les faits concernant l'économie sociale de la Grèce, nos propositions pour lui faire retrouver la croissance, expliquer pourquoi elles sont dans l'intérêt de l'Europe, et annoncer les lignes rouges au-delà desquelles la logique et notre devoir nous empêchent d'aller ». Ces lignes « ne seront pas franchies. Sinon, elles ne seraient pas vraiment rouges ».

Soutien du peuple grec

« Enfin ! Nous devons cesser d'être humiliés, nous devons restaurer

notre dignité. Nous allons les rembourser ! Mais maintenant nous avons besoin de respirer, de reprendre notre souffle », a lancé un manifestant devant la presse, samedi. Une motivation suivie par des milliers de Grecs, las de payer le prix du renflouement des banques grecques. En effet, pour beaucoup – notamment des économistes – les Grecs ont payé les erreurs des banques qui reçoivent des liquidités sur le dos des réformes sociales imposées par les gouvernements successifs.

« La plupart des pays européens ont des problèmes similaires aux nôtres. J'espère que nous allons réussir à changer de politique afin que ce message conduise à un changement pour tous les Européens », a expliqué à Euronews, une jeune femme. Un élan souhaité et voulu également en Espagne, où le parti antilibéral Podemos pourrait créer la surprise aux prochaines élections.

Mais d'ici là, le gouvernement d'Alexis Tsipras a reçu le soutien inattendu de l'ancien Premier ministre socialiste, Georges Papandréou, qui avait été le premier à accepter en 2010 que son pays soit placé sous tutelle de l'UE. Face à ce soutien, il faut noter que le ministre actuel des Finances a expliqué dans sa tribune qu'à « la grande différence avec les précédents gouvernements. Nous nous battons contre les puissants intérêts acquis et nous ne nous laisserons pas traiter comme une colonie de la dette qui n'a que ce qu'elle mérite ».

D'autant qu'Athènes veut appliquer rapidement un programme humanitaire pour les Grecs les plus touchés par la crise. Comme l'a indiqué le correspondant d'Euronews à Athènes, Apostolos Staikos, « un autre souffle pour la dignité. Des milliers de personnes se sont rassemblées dans le centre-ville d'Athènes avec ce message clair : il faut tourner la page, l'austérité appartient au passé ».

Céline Tabou

Promotion du vélo

Une belle cyclo sportive le 22 février à Saint-Philippe avec "Love le vélo"



La première randonnée sportive à vélo de l'année 2015 à La Réunion aura lieu le dimanche 22 février prochain, organisée par Michel Bénard, responsable d'Anim'Services. Le départ et l'arrivée de cette cyclo sportive auront lieu à Saint-Philippe et le démarrage est prévu à 8 heures.

Comme le dit avec raison Michel Bénard, «cette balade à vélo est le

moment de proclamer votre passion pour la petite reine». Mais il informe les cyclistes réunionnais qu'il «ne reste qu'une petite centaine de places disponibles (sur les 300 possibles)».

Il est donc temps de s'inscrire sur www.lareunioncyclotour.com en sachant que le parcours sera de 106 km, avec des prestations de qualité. En voici d'ailleurs le pro-

gramme :

- 2 ravitaillements
- 1 boisson à l'arrivée
- 1 repas complet à l'arrivée
- 1 t-shirt événementiel
- un chronométrage électronique
- un bus et un fourgon balai.

Le tarif pour participer à cet événement est de 25 euros et la remise des dossards comme du welcome pack aura lieu le vendredi 20 février 2015 chez Intersport (cycles) à Saint-Pierre.

Par ailleurs, Michel Bénard signale que l'édition 2015 du Soréfi Réunion Cyclotour aura lieu le dimanche 3 mai prochain à Saint-Paul. Infos et inscription sur www.lareunioncyclotour.com

Pour plus d'informations, contact Michel Bénard, Anim'Services

106, Rue Saint Joseph-Ouvrier

97400 Saint-Denis

06 92 87 92 29.

BTP

Trois bâtiments bioclimatiques pour le campus du Tampon

Entre 2004 et 2010 sous la présidence de Paul Vergès, la Région Réunion avait été le fer de lance de la lutte pour l'autonomie énergétique. Un des moyens pour atteindre cet objectif était la construction de lycées HQE, Haute qualité environnementale. Ces établissements s'appuient sur les normes bioclimatiques, pour des constructions adaptées à notre environnement. L'Université inaugure aujourd'hui trois bâtiments de ce type. Comme les lycées HQE construits avant l'arrivée de Didier Robert à la Région, ils permettent une ventilation sans climatisation. Voici la présentation de cet événement par un communiqué de l'Université.

«Face à un nombre d'étudiants en constante augmentation et avec l'objectif de rattraper le déficit en

infrastructures du site, le campus universitaire du Tampon inaugure trois constructions bioclimatiques mardi 17 février : un nouvel amphithéâtre de 500 places, 14 salles d'enseignement de qualité et un bâtiment destiné à l'administration. La maîtrise d'ouvrage des deux premières structures a été assumée par l'université, le bâtiment administratif a incombé au Rectorat. Au total, ce sont 14,248 millions d'euros qui ont été investis pour le confort de toute la communauté universitaire.

Plus qu'un concept, le développement durable est l'un des axes centraux de la politique menée par l'université qui se traduit notamment par la volonté de développer un patrimoine bâti à impact environnemental modéré. L'amphithéâtre, les salles d'enseignement et le bâtiment administratif s'ins-

crivent tout naturellement dans ce cadre et n'utilisent aucune climatisation. Cinq fois moins consommateur en énergie que les bâtiments « classiques », ces édifices ont été conçus pour qu'un système de ventilation naturelle aspire l'air chaud et crée des courants d'irrigation rafraichissants. Ces projets sont par ailleurs lauréats de l'appel à projets PREBAT Réunion 2011, premier programme DOM-TOM lancé par l'ADEME RÉUNION visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment.

Le système de ventilation naturelle de l'amphithéâtre a par ailleurs bénéficié d'essais en soufflerie au laboratoire Eiffel de Paris. Avec l'amphithéâtre du Moufia, c'est le seul bâtiment de La Réunion à avoir bénéficié de ce genre de test.»

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

Les extraits de textes qui suivent figurent sur internet et concernent les sucres spéciaux sous la rubrique « enquêtes gourmandes ». J'ai trouvé le texte intéressant et j'ai pensé que cela pouvait aussi intéresser les lecteurs de Témoignages. J'ai pensé également puisque nos ministres de passage nous ont parlé des sucres spéciaux et de leur volonté d'agir pour que ceux-ci ne soient pas enfermés dans le cadre d'une concurrence mondiale, prétendument, non faussée qu'ils feraient bien de s'inspirer de l'existant...



La canne c'est le sucre, mais pas seulement -51- **« Une palette de saveurs sous-utilisées »**

Une remarque s'impose : vous fréquentez un restaurant, ne disons pas de qualité, mais disons douloureux pour le porte-monnaie. Si vous avez de la chance on vous dira peut-être l'origine du café, en chauffant à l'extrême la carte bleue mais vous n'avez aucune chance que l'on vous dise l'appellation du sucre à moins de vous trouver dans un restaurant rattaché à une fabrique de sucres spéciaux comme il en existe à l'île Maurice. Si je me trompe, j'aimerais que l'on rectifie ! Pourtant il y aurait des choses à faire de ce côté. De même on vous servira une glace ou une pâtisserie, mais on ne vous dira pas d'où vient le sucre et de quel sucre il s'agit et même en chauffant la carte bleue vous risquez de consommer à votre corps défendant de l'isoglucose de maïs américain à 63 % de fructose : « Aïe ! mon diabète de type2 ! »

Parmi les sucres de canne les auteurs du dossier en retiennent un certain nombre qui seront déclinés ci-dessous et au fur à mesure.

Pour les auteurs de l'enquête : « Le sucre de canne est naturellement roux. Il est constitué essentiellement de saccharose. Mais plus il est brut, plus il est riche en résidus de la canne à sucre (fer, magnésium, potassium, arômes...). La teneur en saccharose varie donc de 90 % à 99 % selon le niveau de raffinage. On trouve ainsi jusqu'à 10 % de résidus de canne dans un sucre mélassé, contre 5 % dans une cassonnade. »

Les auteurs notent encore et cela ne surprendra nullement les amateurs de sucre de notre pays ou bien les simples consommateurs un tant soit peu attentifs que « Les grains peuvent être fins comme du sable, ou bien au contraire plus gros, à la texture craquant sous la dent.

La texture peut être collante ou fluide, sèche ou humide...

La saveur peut être très douce ou puissante. En règle générale on peut dire que plus la couleur est soutenue, plus l'arôme le sera aussi.

Bref, à chaque usage son sucre de canne »

Attention aux faux roux (blancs teintés),

bouhhh. « No comment », Ne pas se fier à la mention « pure canne », l'industrie sucrière vend de nombreux sucres roux réalisés à partir de sucre de canne raffiné blanc, teinté pour la circonstance au caramel. Regardez les étiquettes, les tricheurs sont nombreux et célèbres... Le pari que beaucoup se sont laissés prendre surtout lorsque les étiquettes contiennent peu d'informations. Ajoutons à cela que les terminologies ne sont pas les mêmes suivant les pays, les fabricants et ceux qui mettent ce commerce en musique.

A suivre (le meilleur est pour la suite)

Georges Gauvin

Oté

Sinon pangar Rokin !

Tou lé zour ni koz si rokin, kiswa rokin dann lo, lo la mèt, kiswa rokin an déor d'lo, mé kèlkéswa lo rokin, rokin bulldog, rokin marto ousinonsa rokin tig ou sad déor dobout, fo fé antansyon. Tout lé danzéré. Pou nou rényoné shak fwa ni koz si rokin, nou néna la tranblad, ni mazinn touzour danzé. Ni tonm touzour pti dovan in rokin é malorozman nou imin ni pèrd touzour lo konba. Samdi dénié in tantinn 22 zan la ankor trouv la mor koté létan salé laba, rokin la atak a li, li lé pa mor si lo kou, ti pé d'tan apré. Mi pran par zot malèr pou la famiy, lé zami, tout sak té i koné a li, lé touzour rogrétan, ti fiy la té zén.

Nou na réspé pou lo viktim, mé lavé pa lo dwa bingné landrwa li té i lé. Ni koné lé pa lo promié, dopi 2011 rokin la atak 15 moun, 6 moun lé mor, sanm pou mwinn malorozman sora pa lo dénié fwa. Poukoué mi di sa ? Lé vré lé fasil bat la lang apré, mé a nou rényoné, nou fiyè a nou touzour si labitid bann vié, nout baromèt a nou sé banna, ni rant zamé dann lo an krazé, ni baz a nou touzour si mazinasyon bann vié. Mé lé vré osi banna té fé pa sèrf, la gliss tousala, ziss inn ti pé la plonzé soumarinn pou rod in kari, la pèsh èk golèt.

Ni koné télman danzé la mèt, a shak frwa ni rant dodan, avan rantré bann vié i di « fo fé sign do krwa » konm si pou prévni danzé ou sinonsa in manière di pétèt mi sava mi rovyn pi. Touzour selon bann vié, lé vré la pèr i évit pa lo danzé, mé déza i provyin a nou, i naz pa dann lo troub, kan néna kouran i rant pa andan, bingn pa nonpli dann lanboushir ravinn, néna la salté, la minm i atir rokin. Fé tansyon tourbiyon, kan la mèt i kass i rod pa kokiy. Boudikont, antansyon, dann la mèt konm si la tèr, sinon pangar rokin !

Justin

Kosa in shoz ?

Mi sar an dansan, mi arvien an pléran !
Kan moin lé vid, mi balans gosh pou droit, droit pou gosh. Kan moin lé plin, lo i vèrs-
vèrs in pé.

Donk sé lo séo, sansa lo so si zot i vé.